

**COMMUNIQUE DE LA COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE (CEI)**

La Commission Électorale Indépendante (CEI) procède, depuis le mercredi 2 juillet 2025, dans le cadre du parrainage citoyen, à la remise de kits de collecte de signatures, notamment des terminaux mobiles, à plusieurs personnalités ayant manifesté leur intention de se porter candidates à l'élection du Président de la République.

La CEI tient à préciser qu'il s'agit uniquement de la remise de kits, destinée à faciliter la satisfaction de l'une des conditions d'éligibilité, à savoir, celle relative à la production de la liste des électeurs ayant parrainé la candidature.

Ainsi, Cette remise de kits, de même que les échanges avec la CEI, ne sauraient en aucun cas être interprétés comme une validation de quelque candidature que ce soit.

En effet, bien qu'elle sache, en tant que dépositaire du fichier électoral national, que certains citoyens désireux d'être candidats ne sont pas inscrits sur la liste électorale, la CEI ne peut s'immiscer dans les attributions dévolues au Conseil constitutionnel.

La CEI rappelle, une fois encore, qu'elle n'est pas compétente pour apprécier l'éligibilité des candidats à l'élection présidentielle. Cette prérogative revient exclusivement au Conseil constitutionnel.

Enfin, la CEI informe qu'elle ouvrira très prochainement la période de dépôt des candidatures, en vue de recevoir l'ensemble des pièces requises, y compris celle relative au parrainage, pour l'élection du Président de la République, prévue le 25 octobre 2025.

**Fait à Abidjan, le 07 juillet 2025****Pour le Président et P/O
Le Directeur de Cabinet****YAO Kouamé**